

MAÎTRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SIERLANGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

7d

Servitudes et autres renseignements

Echelle : 1/2500

ÉLÉMENT D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉLÉMENT D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉLÉMENT D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME


- SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE**
- Patrimoine culturel**
Monuments historiques (code AC1)
- Périmètre de protection du château des Roches Barbaud, situé sur la commune de Saint-Germain-de-Princay et dont le alignement, l'escalier, la tour, la porte fortifiée de l'entrée, les douves, les fossés et les murailles de la première ligne de défense y compris l'épave et l'édifice qui se trouve dans le fossé à l'ouest de la tour, sont classés par arrêté du 12 juin 1957, et classés sur la commune de Saint-Vincent-Sierlanges.
- SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS**
- Telecommunications**
Lignes et installations téléphoniques et télégraphiques (code PT 3)
- La commune est grevée de la servitude du câble régional n° RT 85 10 38 E Chartraine - Saint-Vincent-Sierlanges (non représentée).
- PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION**
Rivières "le petit Lay, le grand Lay, le Lay" (partie en amont jusqu'à Péault)
- Zone inondable inconstructible
- Couloir accidenté des infrastructures de transport terrestre et à l'écoulement occasionnel des bâtiments dans les secteurs affectés par le brut et le professionnel n° 17 262 21 du 19 mars 2001
- Bande de 100 m par rapport l'alignement de la RD 137

NOTE : Les entités archéologiques ne constituent pas une Servitude d'Utilité Publique. Mais pour plus de visibilité, elles ont été indiquées sur ce plan.

Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire

Liste des entités archéologiques de la commune de Saint-Vincent-Sierlanges

N° de l'entité	N° de l'alignement	Nature de l'entité	Changement et origine	Coordonnées	Parcelles
1	1	Site préhistorique	1985	1	1
2	2	Site préhistorique	1985	2	2
3	3	Site préhistorique	1985	3	3
4	4	Site préhistorique	1985	4	4
5	5	Site préhistorique	1985	5	5



Périmètre de protection autour du château de Roches Barbaud
arrêté du 12 juin 1957